

AFFAIRE N° 11 - Demande d'augmentation du loyer de l'immeuble utilisé par la Commune pour y loger l'école maternelle du Butor.

Mme BERNARD donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre en date du 14 Mai 1965, Madame EBRETON Hyacinthe, directrice de l'école maternelle du Butor, m'a confirmé que Madame BELON, propriétaire de l'emplacement où se trouve l'école maternelle du Butor, accepte de louer à la Commune la véranda de son immeuble afin d'y installer une classe supplémentaire.

Cette décision de Mme BELON apporterait une solution au problème de la pénurie de locaux dont souffre ladite école, étant donné qu'il lui manque 2 salles de classe pour pouvoir fonctionner normalement.

Mme BELON demande qu'en compensation le montant du loyer que lui paie la Commune soit porté de 25.000 à 35.000 frs.CFA..

M. l'Inspecteur Primaire et M. DIJOUX, adjoint au Maire, chargé des écoles et des cantines scolaires de la Commune, m'ont transmis cette demande avec un avis favorable.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. La dépense correspondante sera imputable sur l'article 630 du budget 1965.

Je mets la question aux voix ;/.

Adopté à l'unanimité.

M. CADET signale à cette occasion, que des voisins de cette école ont attiré son attention sur les mauvaises odeurs qui s'en dégagent.

M. DIJOUX est chargé par M. le Maire de bien vouloir étudier cette question de plus près et de lui adresser un rapport circonstancié.

Approuvé,
St Denis, le
20 Novembre 1965,
J. le Greffier,
le Secrétaire Général.
Signé: J. Duchoud.